

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 juillet 2017

DATE DE CONVOCATION : 18 juillet 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marion COMTE, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Nicolas STRIGINI, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT.

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET, Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Giovanni CORRIAS (pouvoir donné à Claude GOY), Christian DUPONT, Jean-Paul GUIGNARDAT (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Hervé LEMOS, Laurence NENNIG (pouvoir donné à Lilian RUBIN-DELANCHY), Jean-Michel PASQUIER (pouvoir donné à Christophe PERY), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Laurette ZANON (pouvoir donné à Marion COMTE)

SECRETARE: Valérie FERRARINI



M le Maire a pris acte de la démission de M. Jean-Claude MONTCHARMON et de son remplacement par Monsieur Nicolas STRIGINI à qui il souhaite la bienvenue

M le Maire a proposé l'approbation du procès-verbal des séances du 15 mai et du 12 juin 2017

Le PV du 15 mai a été adopté à 20 voix pour et 6 abstentions (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, PASQUIER Jean-Michel, PERY Christophe, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, TRINCAT Sandrine)

Le PV du 12 juin a été adopté à 25 voix pour et 1 abstention (FRACHON BOURQUI Isabelle)

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ❖ **DM2017_05_08 : Avenant n° 1 au marché public 2015-T07-L3 – extension renforcement renouvellement des réseaux humides avenue de la Plaine**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n°1 d'INFRAROUTE de Cluses (74) instituant un prix forfaitaire pour une mission de niveau EP (études préliminaires) valant solde du marché.

La modification ainsi introduite fait évoluer l'économie du marché de la manière suivante :

- Montant initial du marché : 5 175.00 euros HT
- Modification introduite par l'avenant : + 725.00 euros HT
- Nouveau montant du marché : 5 900.00 euros HT

❖ **DM2017_06_09 : Attribution marché public 2016-A01 – acquisition de classes mobiles et tableaux numériques interactifs (TNI)**

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour l'acquisition de classes mobiles et tableaux numériques interactifs (TNI) à l'entreprise :

TILT Informatique 26, avenue des Prés Verts – 74200 Thonon les Bains pour un montant total de **92 644,50 H.T.** décomposé comme suit :

- tranche ferme : 91 789,50 € H.T. dont démontage anciens tableaux et luminaires (5 démontages à 100,00 € HT par classe)
- tranche optionnelle 1 : 855,00 € H.T. (40 casques à 12,00 € H.T. et 15 claviers aimantés avec supports à 25,00 € H.T.)

La tranche optionnelle n° 2 sera pas affermie (solution technique inadéquate).

❖ **DM2017_07_10 : Contrat de location d'un emplacement publicitaire sur le bâtiment du Boulodrome avec la société FRÖLICH (74) Saint-Martin-de-Bellevue**

Il a été décidé de signer le contrat de location avec la société **FRÖLICH** aux conditions suivantes :

- Objet : utilisation d'emplacement publicitaire avec pose de 2 panneaux sur une surface unitaire de 4 m²
- Lieu : sur le bâtiment du boulodrome situé au Giffre à Marignier et sis sur les parcelles A 20, 2066 et 21
- Durée : 1 an à compter de la pose des panneaux, renouvelable 1 an par reconduction expresse
- Montant du loyer : 350 €/panneaux/an

Le Conseil,

A TIRÉ le bilan de la concertation sur le projet de PLU tel qu'il *est présenté et annexé à la présente délibération*

A ARRÊTÉ le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération

A DÉCIDÉ, conformément aux articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme, de communiquer le projet de PLU pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques qui ont été associées à son élaboration mentionnées aux articles L132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme
- ainsi qu'à leur demande aux communes limitrophes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) directement intéressés, à la Commission Départementale de la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, prévue à l'article L 112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A DÉCIDÉ de communiquer le projet de PLU pour avis à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement conformément aux articles L104-6, R104-1 et suivants du Code de l'urbanisme;

A DÉCIDÉ, conformément à l'article R153-6 du Code de l'urbanisme, de communiquer le projet de PLU pour avis à la Chambre d'Agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et au Centre National de la Propriété Forestière dans la mesure où il prévoit une réduction des espaces agricoles et forestiers, conformément à l'article L 112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A PRÉCISÉ que, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet et sera affichée pendant un délai d'un mois en mairie.

A PRÉCISÉ que le dossier sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L.153-19 du Code de l'Urbanisme, dès que les personnes publiques associées et consultées auront rendu leur avis.

A PRÉCISÉ que le projet de PLU, tel qu'arrêté par la présente délibération est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

Vote : 20 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de verser une subvention d'équilibre à l'association « Batterie Fanfare de Marignier » suite au déficit du concert du 08 avril 2017

A FIXÉ le montant de la subvention exceptionnelle à 3000 €

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de verser une subvention exceptionnelle à l'association des « Boules du Giffre » pour la participation d'une équipe au championnat de France quadrette à Chambéry du Vendredi 21 au Dimanche 23 Juillet 2017

A FIXÉ le montant de la subvention exceptionnelle à 200 €

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ l'avenant n° 1 proposé en ce sens (annexé à la présente) pour un montant de 38 525,00 euros H.T. portant ainsi le montant du marché à la somme de **660 395,32** euros HT.

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer cet avenant et à le mettre en œuvre.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ les prix nouveaux

701 – mise à disposition d'une pelle mécanique 14T avec chauffeur : 600 € HT/ ½ journée

⇒ Quantité prévisionnelle : 2 ½ journées

⇒ Montant HT prévisionnel : 1200,00 €

702 – fourniture et pose de fourreaux TPC 90 en tranchée : 13.15 € HT/ml

⇒ Quantité prévisionnelle : 260 ml

⇒ Montant HT prévisionnel : 3 419,00 €

703 – plus value pour fourniture et mise en œuvre de platelage en moabi : 32.65 €/m2

⇒ Quantité prévisionnelle : 200 m2

⇒ Montant HT prévisionnel : 6 530,00 €

proposés en ce sens par le maître d'œuvre de l'opération pour un montant de dépenses prévisionnelles supplémentaires de 11 149,00 euros H.T. (prix appliqués aux quantités réellement exécutées), soit une augmentation prévisionnelle de 1,78 % du montant du marché.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à le mettre en œuvre.

Le Conseil,

A ATTRIBUÉ le marché public 2017-T02 relatif à des travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement des réseaux humides – avenue de la Plaine (RD 19), avenue de la Mairie (RD 6), rue des Balances et avenue des Paccots à l'entreprise BENEDETTI-GUELPA de Passy (74), pour un montant de 1 059 847,70 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme751 671,10 € HT - de l'avenue des Paccots à la rue des Ecoliers
- Tranche optionnelle 1.....240 236,70 € HT - rue des Balances
- Tranche optionnelle 267 939,90 € HT - enrobés définitifs

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants pouvant survenir en cours d'exécution.

Vote : 20 Pour

6 **Abstentions** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ÉMIS UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement et missions temporaires proposé par le Cdg74

A APPROUVÉ le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition du CDG 74

A DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg74, seront inscrites au Budget.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ neuf postes d'adjoints techniques à temps complet

A CRÉÉ neuf postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'attaché à temps complet

A CRÉÉ un poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

A CRÉÉ un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'attaché à temps complet

A CRÉÉ un poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'agent de maîtrise à temps complet

A CRÉÉ un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

A CRÉÉ un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

A CRÉÉ un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet,

A CRÉÉ un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

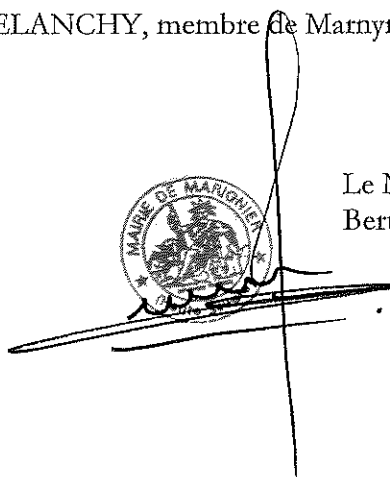
*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ les principes exposés dans la convention de mise en œuvre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018

A APPROUVÉ la convention en découlant, à intervenir avec la Commune et l'association « Marnymômes »

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent

M. Lilian RUBIN-DELANCHY, membre de Marnymômes, n'a pas pris part au vote



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX'. The signature is written over a circular official seal of the Municipality of Marny-la-Métairie. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MARNY-LA-MÉTARIE' around the perimeter. The signature is written in a cursive style with a long, vertical flourish extending downwards.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 28 juillet 2017

au